
RÉGLEMENT INTERIEUR DU « TRAIL DE L'ANKOU »

DIMANNCHE 1er FEVRIER 2026 A PLOUMILLIAU

1 - LES EPREUVES ET LES PARCOURS :

- Deux épreuves de course sont proposées d'une distance de 7.5 et 14km composées d'environ 80% de chemins de campagne sur la commune de – **PLOUMILLIAU** – chronométrées ou en mode loisir (sans dossard)
- Il est possible de faire le circuit en tant que marcheur (pas de classement ni de dossard mais l'inscription est obligatoire)
- Le départ et l'arrivée ont lieu au parc des loisirs, rue Anatole le Bras à **PLOUMILLIAU**

2- PARTICIPANTS :

- La course est ouverte dès l'âge de 16 ans et jusqu'à la catégorie M10.
- Les mineurs doivent joindre à leur inscription un accord parental,
- Le concurrent doit courir seul sans être accompagné de vélo.
- Le parcours est ouvert aux concurrents en canicross sous réserve de partir dans les dernières positions afin de minimiser le risque de chute dans le peloton.
- Les joëlettes et leurs accompagnateurs partent avant les autres concurrents.
- Le nombre de coureurs est limité à 250 par course

3 - INSCRIPTIONS ET TARIFS :

- La participation à la course est soumise à la présentation OBLIGATOIRE par les participants à l'organisateur :
 - soit d'une Licence Athlé Compétition
 - Une licence FFA 2025- 2026 ou un Code PPS Athlé (moins de 3 mois à la date de l'épreuve) (<https://pps.athle.fr/>)
- Tout engagement est personnel, ferme et définitif, il ne pourra faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

ORGANISATEUR : RUNNING DES BRUYERES –suivre sur facebook : **TRAIL DE L'ANKOU** - 2 courses : 14 km et 7,5 km)

- Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

- **ATTENTION** : La responsabilité des organisateurs étant engagée, aucun dossard ne sera remis en cas de non présentation des documents demandés (cf. ci-dessus). L'organisateur se réserve le droit d'interdire le départ à tout concurrent qui ne respecterait pas ce règlement. L'organisateur se réserve le droit d'arrêter un concurrent jugé inapte ou dont le comportement lui paraît inadéquat.

- **TARIFS :**

- 10€ pour le 14km et le 7.5km, plus 2€ pour les inscriptions sur place (avec dossard)

- 8€ pour le 14km et le 7.5km, en mode loisir (sans dossard)

- 5 € pour les marcheurs

- Les inscriptions se font :

- en ligne sur le site ADEORUN jusqu'au vendredi 30 janvier 2026 à 23 heures.

- au magasin partenaire "Terre De Running de Lannion" le samedi 31 janvier 2026

- sur place le jour de l'épreuve

4 – REMISE DES DOSSARDS :

- Les dossards seront distribués :

- Le samedi 31 janvier 2026 chez notre magasin partenaire "Terre De Running de Lannion"

- Le dimanche 1er février 2026 sur le site de la course

5 - RAVITAILLEMENTS :

- Un ravitaillement est ouvert sur l'aire de départ/arrivée

- Sur le parcours du 14km un ravitaillement sera organisé au niveau du huitième kilomètre. Même si le poste de ravitaillement dispose de gobelets recyclables pour le ravitaillement, chaque participant est invité à se munir d'un gobelet individuel qu'il pourra utiliser sur les ravitaillements

6 – RESULTATS ET RECOMPENSES :

- Chaque coureur recevra un cadeau-souvenir sur la ligne d'arrivée

- Les trois premiers hommes et les trois premières femmes de chaque course seront récompensés sur le podium

- Droit à l'image : Chaque coureur autorise expressément les organisateurs, les partenaires et les médias à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de sa participation au TRAIL DE L'ANKOU

ORGANISATEUR : RUNNING DES BRUYERES –suivre sur facebook : **TRAIL DE L'ANKOU** - 2 courses : 14 km et 7,5 km)

7 - ANNULATION DE LA COURSE :

- L'organisateur, en cas de force majeur mettant en péril la sécurité des coureurs, se réserve le droit d'annuler la course sans remboursement des frais d'inscription.

8 – RESPECT DES AUTRES ET DE LA NATURE :

- Chaque participant s'engage à respecter le parcours et l'environnement sans rien jeter ni casser : certains chemins privés ne sont ouverts que le jour de la course.
- Chaque participant s'engage aussi à respecter les autres participants à l'épreuve, qu'ils soient coureurs OU marcheurs et à leur porter assistance au besoin.
- Zone de départ : Seuls les coureurs et les bénévoles de l'organisation seront autorisés à évoluer dans la zone de départ.

9 – ASSURANCE ORGANISATION :

- L'organisation est couverte en responsabilité civile auprès de SMACL, en conformité avec la charte des courses hors stade.
- L'organisation met en place un dispositif de secours réglementaire suivant l'arrêté préfectoral (ambulancier et protection Civile). Cependant, l'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages pendant la manifestation sportive.

ORGANISATEUR : RUNNING DES BRUYERES –suivre sur facebook : **TRAIL DE L'ANKOU** - 2 courses : 14 km et 7,5 km)